



## Déclaration liminaire au CTAC du 9 avril 2021

Mardi, les représentants CGT, FSU, Solidaires et FA-FPT des différents services publics, sont venus près de l'Assemblée nationale exiger une meilleure considération de leurs missions alors qu'ils, elles sont souvent en première ligne aussi face au COVID.

Alors que les décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique s'abattent en ce moment même sur les agents, nous avons réclamé une meilleure implantation dans les territoires et une politique salariale digne de ce nom. Avec le gel du point d'indice depuis 2010, les revenus des agents restent désespérément en inadéquation avec leur implication.

Pour la CGT, il faut redonner du sens et de la reconnaissance aux missions publiques, aux agentes et aux agents qui, dans des conditions difficiles, qu'ils soient sur le terrain ou en situation de télétravail en mode trop souvent dégradé, se dévouent pour le bien de la population.

C'est tout l'objet des actions de la CGT en matière de télétravail mais aussi plus généralement autour des questions de l'emploi, des salaires, du temps de travail et de l'égalité professionnelle.

Mais le gouvernement fait la sourde oreille!

Généreusement, il octroie aux agents une nouvelle suspension de 2 mois du jour de carence au titre des congés de maladie directement en lien avec la covid-19 .... ! Pour la CGT, si cette mesure est une avancée objective pour les agents concernés, c'est bien l'abrogation définitive et rétroactive du jour de carence qui est nécessaire et non un dispositif temporaire.

Généreusement, il met en place un nouveau dispositif de garde-d'enfants en avril.

Si le gouvernement fait un pas, ce n'est pas suffisant pour la CGT, car les parents d'enfants au collège ou en lycée devront cumuler télétravail et garde d'enfant! Personne ne peut aujourd'hui prétendre qu'il est possible de télétravailler tout en gardant ses enfants.

Cette situation qui pénalise d'abord les femmes. Elles le paient de leur santé, mais aussi de leur carrière professionnelle. Mauvaises évaluations, baisse de rémunération, mise à l'écart des projets importants, remise en cause de responsabilités ou de perspectives de carrières, les conséquences négatives sont très concrètes pour les femmes et auront un effet cicatrice pendant tout le reste de leur carrière.

Dans l'immédiat, la CGT demande que :

- Les agents devant assurer la garde de leur enfant en raison de la fermeture de leur établissement d'accueil, soient placés en autorisation spéciale d'absence COVID (ASA) y compris pour les collègues en télétravail.
- La mise en place d'allègements de charge de travail et d'aménagements horaires soit proposée pour tous les parents.

Nous venons d'apprendre (SRH3) qu'au-delà du 15ème jour d'ASA COVID posé, un jour d'ARTT est retiré, cela nous semble parfaitement incorrect et nous demandons des explications!

Pour autant, à Bercy, on continue les déménagements, les réorganisations et restructurations qui se font malgré les affirmations de l'administration, main sur le cœur que tout se passe bien, sans réelle concertation, dans une ambiance très tendue comme à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (autorité basée au MEFR d'audit pour les fonds européens en France) ! Nous interviendrons bien naturellement dans le déroulé du CTAC sur cette restructuration difficile.

Tout cela dans un contexte d'Alerte sur les troubles psychiques, en hausse depuis la crise sanitaire. Un tiers de la population française souffre aujourd'hui d'un état anxieux ou dépressif. Aux Finances, nous pouvons et nous allons en témoigner, la situation est également très difficile pour les agents.

Nous sommes inquiets sur la situation à l'AGRAF (association de gestion de la restauration collective des administrations financières). Nous avons soulevé ce problème à plusieurs reprises : des salariés sont mis en chômage partiel alors que les besoins sont là en particulier pour s'adapter aux consignes sanitaires.

Nous avons gardé les bons points pour la fin: le télétravail continue d'être encouragé au minimum 4 jours par semaine (avec le bémol lié aux gardes d'enfants), on va pouvoir être vacciné sur notre lieu de travail et nous avons de la souplesse pour décaler et prendre nos congés!

Pour conclure, nous souhaitons que ce CTAC se tienne dans les meilleures conditions possibles sur les différents points à l'ordre du jour ; que l'écoute soit bienveillante et les échanges constructifs !

Pour notre part, nous y participons, comme nous le faisons habituellement, avec des éléments concrets issus des remontées des agents concernés et porteurs de leurs revendications.